

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	31

DELIBERATION n°2017/34

L'An deux mille dix-sept et le jeudi 9 mars à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 2 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : M. AUSSANT, CASAUBON, SARTHE, COUROU, BARRABOURG, GOMEZ, PAROIX, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CARREY, CASADEBAIG, MOUNAUT, BOUTONNET, LABERNADIE, SARRAILH, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCQ, et Mmes BERGES, CLAVIER, HELIP et BARRAQUE.

Présent suppléant : M. CAILLEAUX

Mme MOURTEROT donne procuration à M. AUSSANT
Mme TOUTU donne procuration à M. CASADEBAIG
M. ALBIRA donne procuration à M. SANZ
Mme MOULAT donne procuration à M. CASAUBON

Secrétaire de séance : Mme BARRAQUE



OBJET : AFFAIRES GENERALES - DESIGNATION REPRESENTANTS CCVO AU GAL LEADER

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

- Vu le Règlement UE n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17.12.2013 portant dispositions communes relatives au Fonds Européen de Développement Régional, au Fonds Social Européen, au Fonds de Cohésion, au Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, et au Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et de la Pêche ;
- Vu le Règlement UE n°1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17.12.2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) ;
- Vu le Décret n°2015/445 du 16.04.2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014 – 2020 ;
- Vu la délibération de la Commission permanente régionale du 18.06.2014 portant appel à candidatures LEADER de la Région Aquitaine ;
- Vu le dossier de candidature à l'appel à projets LEADER ;
- Vu le Programme de Développement Rural de la Région Aquitaine, approuvé par la décision de la Commission européenne du 7.08.2015 ;
- Vu la décision de sélection du Président du Conseil Régional d'Aquitaine portant décision de sélection du GAL ;
- Vu les statuts des Communautés de Communes de la Vallée d'Ossau et du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn ;
- Vu les délibérations du Syndicat Mixte du Pays d'Oloron – Haut Béarn du 4.08.2016, du 11.10.2016 et du 21.12.2016 ;
- Vu la convention LEADER du 8.12.2016 ;

Suite à la création au 1^{er} janvier dernier de la Communauté de communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn chargée par convention d'être la structure porteuse du Groupe d'Action Locale (GAL) « LEADER Haut Béarn » pour la mise en œuvre du programme L.E.A.D.E.R. 2014 / 2020, il convient de désigner les représentants de la CCVO au Comité de Programmation, composant représentatif des EPCI dans le GAL.

La CCVO doit désigner trois (3) élus titulaires et trois (3) élus suppléants.

Le rapport entendu,
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE comme :

Membres titulaires

- M. SARRAILH Gérard
- M. LABERNADIE Patrick
- M. CASADEBAIG Robert

Membres suppléants

- Mme MOURTEROT Josiane
- M. LABOURDETTE Jean-Pierre
- M. DOUX Francis



Le Président,

Jean-Paul CASAUBON